

Énoncé de position

Le rôle des sages-femmes dans la lutte contre la violence fondée sur le genre et la violence à l'encontre des enfants

RÉVISÉ EN 2026

Contexte

Vivre sans violence est un droit fondamental de l'être humain (1). La violence fondée sur le genre (VFG) est définie comme une violence dirigée contre une personne en raison de son genre. Elle est ancrée dans les inégalités de genre, les relations de pouvoir inégales et les normes sexospécifiques néfastes. La violence fondée sur le genre est susceptible d'entraîner des préjudices ou des souffrances physiques, sexuelles ou mentales (1). Près d'une femme sur trois dans le monde a subi des violences physiques ou sexuelles au moins une fois dans sa vie (2). Si la VFG touche de manière disproportionnée les femmes et les filles, elle peut toucher des individus de tous les sexes et de toutes les identités de genre (3).

La VFG peut prendre de nombreuses formes, notamment la violence entre partenaires intimes, la violence sexuelle, les féminicides, les pratiques néfastes (telles que les mutilations génitales féminines et le mariage d'enfants, précoce ou forcé), les violences

obstétricales et la violence en ligne ou facilitée par la technologie (3,4,5). Elle est présente dans chaque communauté, société et pays, et transcende les frontières sociales, économiques et nationales (6). Cependant, le risque de VFG est en hausse pour les femmes qui vivent dans des contextes fragiles en raison des conflits et des guerres, des crises humanitaires prolongées et des catastrophes environnementales ou climatiques (6,7,8). Les déplacements, et l'insécurité qui l'accompagne, augmentent encore le risque d'exposition à la violence pour les femmes et les filles (6).

La violence à l'encontre des enfants est définie comme toute violence à l'encontre de personnes âgées de moins de 18 ans et comprend la VFG, la maltraitance, la négligence, l'exploitation, les brimades, la violence des jeunes (entre les enfants et les jeunes adultes) ou la violence émotionnelle ou psychologique (9,11). Au niveau mondial, on estime que près d'un milliard d'enfants ont été victimes de violences ou de négligence au cours de l'année écoulée (9). Subir ou être témoin de violences a des conséquences délétères ; ces expériences peuvent éroder la confiance entre les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux, provoquant souvent des traumatismes psychologiques et parfois physiques qui durent toute la vie (10).

Il est de plus en plus admis au niveau mondial qu'il existe des recoupements entre les violences faites aux femmes, par le biais de la violence entre partenaires intimes, et la violence à l'égard des enfants (11). La VBG et la violence à l'encontre des enfants sont des problèmes de santé publique importants qui ont de graves conséquences physiques, économiques et psychologiques à court et à long terme. Ces conséquences peuvent empêcher les survivant-e-s de participer pleinement à la société et avoir un impact sur les familles, les communautés et les nations (3,6).

Les sages-femmes jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la VBG et la violence à l'encontre des enfants. En tant que premier point de contact pour les femmes, elles peuvent reconnaître les signes, créer des espaces sûrs où les femmes peuvent raconter les violences qu'elles ont subies, et fournir un soutien compatissant et confidentiel ainsi qu'une prise en charge clinique du viol (12).

Position

La Confédération internationale des sages-femmes (ICM) défend les droits humains des femmes, des personnes de la diversité sexuelle et de genre et des enfants partout dans le monde, et insiste sur le fait qu'ils doivent être protégés contre toutes les formes de violence.

Les États et les autorités sanitaires doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer la VBG et la violence à l'encontre des enfants, tout en veillant à ce que les personnes victimes de violence aient accès à des soins et à un soutien sûrs, rapides et appropriés. Cela implique notamment d'équiper et de protéger les sages-femmes afin qu'elles puissent fournir des soins aux survivant-e-s.

Recommandations

L'ICM demande instamment aux autorités sanitaires et aux décideurs politiques ce qui suit :

1. Accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable 5.2 visant à mettre fin aux violences faites aux femmes et de l'objectif 16.2 visant à mettre fin à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence contre les enfants, en faisant de la prévention de la violence une priorité du développement mondial.
2. Renforcer les lois et les programmes qui protègent les femmes et les enfants et s'attaquent aux normes inéquitables en matière de genre.
3. Soutenir l'intégration des services de santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR), ainsi que la prévention et la réponse à la VBG et à la violence contre les enfants, dans les systèmes de santé et l'action humanitaire.
4. Positionner les sages-femmes en tant qu'intervenantes en matière de VBG et assurer leur protection tout en fournissant des soins essentiels aux survivantes.
5. Inclure les filles et les femmes ayant vécu une expérience de violence dans l'élaboration des programmes et veiller à ce que leurs droits et leurs besoins soient prioritaires dans la conception et la mise en œuvre de ces programmes.

6. Recueillir, suivre et analyser systématiquement des données fiables sur la VBG et la violence à l'encontre des enfants, afin d'éclairer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et la planification stratégique du système de soins de santé et d'aide sociale (13).

L'ICM encourage vivement les associations de sages-femmes à :

1. S'engager à promouvoir activement la prévention des violences afin de protéger la santé et la sécurité des femmes et des enfants.
2. Démontrer leur engagement contre les violences à leurs membres et au grand public.
3. Soutenir les campagnes et les mesures de prévention de la violence, en particulier de la maltraitance des femmes et des enfants.
4. Collaborer avec les parties prenantes, les organisations gouvernementales et non gouvernementales en matière de prévention de la violence.
5. Plaider en faveur d'une formation initiale et continue permettant aux sages-femmes d'acquérir les connaissances, les compétences et les comportements professionnels nécessaires pour s'occuper des filles et des femmes victimes de violences et d'abus physiques et sexuels.

L'ICM encourage vivement les sages-femmes à :

1. Maintenir leurs compétences par un apprentissage tout au long de la vie permettant aux sages-femmes d'acquérir les connaissances, les compétences et les comportements professionnels nécessaires pour s'occuper des filles et des femmes victimes de violences et d'abus physiques et sexuels.
2. Créer un environnement sûr où les femmes et les enfants peuvent révéler les violences subies sans crainte de jugement ou de représailles et utiliser des pratiques de dépistage fondées sur des données probantes.
3. Assurer une orientation rapide et sûre vers un spécialiste pour tout traitement nécessaire, des soins d'avortement sûrs ou des services de police, juridiques et sociaux (14).
4. Prendre soin des filles et des femmes victimes de violences et d'abus physiques et sexuels, promouvoir la prévention par l'éducation, l'autonomisation et l'engagement communautaire (12).

Références

1. Nations Unies. Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes [Internet]. New York : Nations Unies, 1993. Disponible ici : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/declaration-elimination-violence-against-women>
2. ONU Femmes. Global database on violence against women and girls [Internet]. New York : ONU Femmes ; 2026. Disponible ici : <https://data.unwomen.org/global-database-on-violence-against-women>
3. ONU Femmes. Foire aux questions : Formes de violence à l'égard des femmes et des filles [Internet]. New York : ONU Femmes ; 2025. Disponible à l'adresse : <https://www.unwomen.org/en/articles/faqs/faqs-types-of-violence-against-women-and-girls>
4. Confédération internationale des sages-femmes. Mutilations génitales féminines [Internet]. La Haye : ICM ; 2017. Disponible ici : <https://internationalmidwives.org/resources/female-genital-mutilation/>
5. Confédération internationale des sages-femmes. Violences obstétricales, mauvais traitements et violences infligés aux femmes dans les services de santé procréative [Internet] La Haye : ICM ; 2024. Disponible ici : <https://internationalmidwives.org/fr/resources/violences-obstetricales-mauvais-traitements-et-violences-infliges-aux-femmes-dans-les-services-de-sante-procreative/>
6. Organisation mondiale de la Santé. Violence against women prevalence estimates, 2023: global, regional and national prevalence estimates for intimate partner violence against women and non-partner sexual violence [Internet]. Genève : OMS ; 2023. Disponible ici : <https://www.who.int/publications/i/item/9789240116962>
7. Groupe de travail inter-agences sur la santé reproductive en situation de crise. Inter-agency field manual on reproductive health in humanitarian settings [Internet]. New York : IAWG; 2018. Disponible ici : <https://www.iawgfieldmanual.com/manual>
8. Confédération internationale des sages-femmes. Droits humains des femmes, des enfants et des sages-femmes dans les contextes humanitaires [Internet] La

Haye : ICM ; 2024. Disponible ici :

<https://internationalmidwives.org/fr/resources/droits-humains-des-femmes-des-enfants-et-des-sages-femmes-dans-les-contextes-humanitaires/>

9. Organisation mondiale de la Santé. Violence à l'encontre des enfants [Internet]. Genève : OMS ; 2022. Disponible ici : <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-children>
10. Nations Unies. Over 600 million children exposed to violence at home, UNICEF warns [Internet]. New York : Nations Unies ; 25 nov 2025. Disponible ici : <https://news.un.org/en/story/2025/11/1166454>
11. Organisation mondiale de la Santé. Intersections between violence against children and violence against women: global research priorities [Internet]. Genève : OMS ; 2024. Disponible ici : <https://iris.who.int/server/api/core/bitstreams/4dd10fdd-8dec-47d3-9d24-f2c5534bc1b8/content>
12. Confédération internationale des sages-femmes. Compétences essentielles pour la pratique du métier de sage-femme de l'ICM [Internet] La Haye : ICM ; 2024. Disponible ici : <https://internationalmidwives.org/fr/resources/essential-competencies-for-midwifery-practice/>
13. ONU Femmes. Measuring gender-based violence: data collection and evidence on violence based on sexual orientation, gender identity, gender expression and sex characteristics [Internet]. New York : ONU Femmes ; 2025. Disponible ici : <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2025/06/measuring-gender-based-violence-data-collection-and-evidence-on-violence-based-on-sexual-orientation-gender-identity-gender-expression-and-sex-characteristics>
14. Confédération internationale des sages-femmes. Soins d'avortement complets dispensés par les sages-femmes [Internet] La Haye : ICM ; 2024. Disponible ici : <https://internationalmidwives.org/fr/resources/soins-davortement-complets-dispenses-par-les-sages-femmes/>

Adopté à la réunion du Conseil de Glasgow, 2008

Révisé et adopté à la réunion du Conseil de Prague, 2014.

Révisé et adopté à la réunion du Conseil de Lisbonne, 2026.

Prochaine révision prévue en 2029